

Sécurité routière : le département de Loir-et-Cher met en œuvre son plan de viabilité hivernale

Du 17 novembre 2025 au 2 mars 2026, comme durant chaque période hivernale, les équipes du département assurent une astreinte permanente afin de surveiller, saler, déneiger et sécuriser le réseau des routes départementales.

Si, tout au long de l'année, les équipes du département mettent tout en œuvre afin d'assurer la sécurité des usagers sur les routes, une vigilance accrue est de mise lors de la période hivernale. Ainsi, de novembre à mars, le département de Loir-et-Cher renforce la surveillance de ses 3 424 kilomètres de routes constituant son réseau routier¹. Grâce à une veille continue, une coordination efficace et des agents départementaux en astreinte 24 heures sur 24, les équipes responsables des routes départementales interviennent en fonction des conditions climatiques (verglas, neige, etc.) pour assurer la sécurité des déplacements des usagers.

Un maillage territorial et des moyens adaptés

En Loir-et-Cher, le dispositif de viabilité hivernale s'appuie sur 17 saleuses pré-positionnées au sein de 10 centres d'intervention répartis sur les 3 zones du territoire (Vendôme, Mondoubleau, Montoire-sur-le-Loir et Beauce-la-Romaine pour la zone Nord, Romorantin-Lanthenay, Lamotte-Beuvron et Saint-Aignan pour la zone Sud, ainsi que Blois, Dhuizon et Pontlevoy pour la zone Centre). 10 stations météo fixes sont également installées sur l'ensemble du département. Le dispositif de viabilité hivernale comprend :

- Un **plan de prévention**, avec un point météo tous les soirs vers 16h, l'anticipation des renforts d'astreinte avant 9h le matin pour la nuit suivante si besoin, et la mise en place de patrouilles dès 2h le matin si nécessaire pour décider de la pertinence d'une intervention de salage avant 8h ;
- Des **traitements préventifs** (sel, saumure ou bouillie selon la température) **et/ou curatifs** (bouillie, déneigement à l'aide de lames et salage selon l'épaisseur de neige et/ou de verglas) des routes ;
- Un **plan d'action**, avec une cellule de crise mise en place au département afin d'assurer la coordination des interventions, l'orientation des équipes et les moyens affectés sur chaque zone, dix-sept circuits d'interventions et autant de saleuses équipées de lames de déneigement prêtes à intervenir, ou encore la mobilisation des responsables d'intervention, des patrouilleurs, des chauffeurs de véhicules ainsi que des agents du service Sécurité, gestion et entretien de la Direction des routes et des mobilités ;
- Un **dispositif d'urgence**, avec la mise en place d'une barrière de dégel lorsque cela est nécessaire ;
- **Trois niveaux d'intervention**, avec le traitement, en priorité, des grands axes de circulation de niveau 1 (axes structurants à enjeux économiques et sociaux, avec pour objectif un retour à une circulation sécurisée dans un délai de 4 heures en présence de verglas et de 10 heures en cas de chutes de neige), puis les axes de niveau 1bis (routes départementales permettant le désenclavement de chaque bourg avec pour objectif d'un retour à une circulation sécurisée dans un délai de 12 heures en présence de verglas et de 24 heures en cas de chutes de neige), et enfin les axes de niveau 2 (toutes les autres routes départementales).

¹ En dehors du réseau routier départemental, la mise en œuvre du service hivernal est assurée par Cofiroute sur les autoroutes A10, A71 et A85, par l'État sur la RN 10, par les communes sur les voies communales et par les communautés de communes sur les voies communautaires.

À noter que, chaque hiver, dans le cadre du dispositif de viabilité hivernale, 200 agents du département sont mobilisés, 3 500 tonnes de sel sont stockées pour parer aux évènements neigeux, 2 500 tonnes sont en moyenne répandues et 17 camions équipés sont utilisés. Au total, chaque année, le département investit 220 000 € dans le cadre de ce dispositif.

Information en temps réel des usagers

Afin d'informer au mieux les usagers des conditions météorologiques et de circulation, le département met en place, comme chaque hiver, un large plan de communication avec l'annonce des prévisions et informations en temps réel sur les réseaux sociaux du département et sur le site Internet departement41.fr, ainsi que la diffusion de messages d'alerte sur les radios Sweet FM et RCF.

Le département incite également fortement les usagers de la route à bien s'équiper en matière de pneumatiques (conformément à la [règlementation](#) en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2022), à préparer leurs déplacements en privilégiant les axes routiers traités prioritairement et à rester vigilants en cette période hivernale.

Les automobilistes sont également incités à adopter un comportement respectueux vis-à-vis des équipes en intervention sur les routes. En présence de verglas ou de chutes de neige, il est essentiel que les conducteurs se situent sur la voie préalablement traitée et s'abstiennent de dépasser les véhicules de déneigement afin de permettre leur intervention en toute sécurité.

« Le dispositif de viabilité hivernale a pour objectif d'apporter des réponses adaptées face aux conditions météorologiques difficiles. Chaque année, de novembre à mars, le département de Loir-et-Cher renforce son engagement pour assurer la sécurité des usagers et intensifie la surveillance de ses 3 424 kilomètres de routes. Grâce à une veille permanente, une coordination optimisée et des équipes mobilisées 24h/24, des interventions sont réalisées sur les routes par les agents du département en fonction des aléas climatiques afin de sécuriser les déplacements des Loir-et-Chériens », a tenu à souligner Pascal Bioulac, vice-président chargé des routes, des mobilités et de l'innovation énergétique et environnementale.